



**CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
DE TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE**

AVIS

**CONTRAT RÉGIONAL
DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE**

« Bilan Mi-Parcours – CRST »



Tours Métropole Val de Loire et la Ville de Tours sont signataires d'un Contrat régional de solidarité territoriale (CRST) sur la période 2021/2027 avec la Région Centre Val-de-Loire. Ce contrat, qui est entré en vigueur le 21 mai 2021 et qui arrive à mi-parcours en 2024, a fait l'objet d'un avis du Conseil de développement (CODEV) le 12 mai 2021. Sur saisine du Conseil Métropolitain en date du 17 mai 2024, le CODEV a été invité à émettre un avis formel sur le bilan du CRST à mi-parcours, avant la présentation à la Région Centre Val-de-Loire de l'état d'avancement du contrat. L'avis de l'instance de démocratie participative de la Métropole est en effet expressément attendu par la Région qui précise dans son cadre d'intervention :

« La Région sera attentive à ce que les Conseils de Développement voient leur rôle renforcé sur l'ensemble du processus du Contrat : au stade de l'élaboration, de la mise en œuvre, et du bilan. Les Conseils seront également associés aux réflexions de la Région sur différentes stratégies. (...) Le Conseil de développement est (...) invité à s'autosaisir des sujets à enjeux qui lui semblent devoir être investigués. Il peut également se voir proposer une saisine par la Région sur des sujets transversaux à différents territoires de la région. Il rend un avis sur le programme d'actions, et sur le bilan à mi-parcours du Contrat, et est auditionné à cette occasion par la Commission compétente du Conseil régional. (...) »

CONTEXTE

Dans son avis initial, le CODEV s'était félicité pour la logique métropolitaine adoptée par le CRST et avait adhéré aux trois grands axes du Contrat que sont la transition écologique et énergétique, la réalisation de grands projets urbains et le développement de l'attractivité culturelle et touristique. Il avait par ailleurs souligné l'importance et la pertinence des **deux principaux projets** financés au titre du CRST 2021-2027, **la construction de la deuxième ligne de tramway** et **la réalisation du nouveau programme de rénovation urbaine**, qui constituent la majorité des subventions attribuées, précisant que ces projets avaient suscité le vif intérêt des conseillers tout comme la construction du nouveau Centre Chorégraphique National, la création du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine ainsi que la création effective de la Cité internationale de la Gastronomie.

Le CODEV indiquait par ailleurs qu'il serait extrêmement vigilant au taux de réalisation global du contrat, mais aussi à celui de chaque projet subventionné.

L'idée de l'assemblée du CODEV était de faire de ce CRST une véritable réussite en s'assurant que Tours Métropole et la Ville de Tours s'en emparent dans son intégralité tout en respectant l'ensemble des axes et objectifs fixés. Il attirait enfin l'attention des signataires sur deux sujets sensibles :

- **L'impact socio-économique** effectif et pérenne de ce contrat sur **la dynamisation de l'emploi local**, mais aussi sur **la revitalisation du secteur industriel** de la Métropole.
- **Le sort réservé aux petites communes** afin de garantir de manière réelle l'équilibre des territoires.

BILAN MI-PARCOURS

Les principaux éléments du bilan mi-parcours

Suivi dans le cadre d'une gouvernance partagée, le CRST bénéficie d'un comité de pilotage territorial coprésidé et coanimé par les élus régionaux et les cosignataires.

Le dernier comité de pilotage, qui s'est tenu le 7 novembre 2023 à la Maison de la Région d'Indre-et-Loire, a acté les points suivants :

- **La consommation des crédits s'établit à 6,6% à novembre 2023**, soit un montant de 2,832 M€ qui s'explique par le fait que 75% du contrat portent sur 2 projets majeurs : la ligne2tram et la rénovation urbaine,
- **Les évolutions du contrat avant le bilan à mi-parcours**, la Ville de Tours ayant sollicité la Région pour modifier 3 projets : d'une part, les reports de la Cité de la Gastronomie aux Halles (1,2 M€) et du projet CCNT (3,1 M€) sur le prochain CRST et d'autre part, la réorientation de l'enveloppe initialement prévue pour la rénovation énergétique de l'école Flaubert (1 M€) vers les écoles Giraudoux et Rimbaud.

Ces évolutions se traduisent par un montant de 4,3 M€ à affecter à d'autres projets. Le comité de pilotage a ainsi acté la réaffectation de ce montant vers un nouveau projet présenté par la Ville de Tours sur l'axe « Economie agricole – système alimentaire territoriale » : **la construction de la nouvelle cuisine centrale** à Tours Nord qui comporte deux volets (construction de la cuisine centrale et l'adaptation des offices satellites).

Par courrier du 15 février 2024, la Région a confirmé son accord sur l'aide régionale à ce projet sans attendre le bilan à mi-parcours, le dossier de subvention devant être étudié en commission régionale le 5 juillet 2024.

À noter que, selon le dossier présenté par l'exécutif métropolitain au CODEV, deux autres projets ont été déposés au printemps 2024 pour lesquels une décision sera attendue à la commission régionale du 5 juillet 2024 (ce qui porte à 3 projets en attente d'arbitrage par la commission) :

	Projet	Subvention sollicitée
Schéma cyclable métropolitain	Aménagement des rues Constantine, Marceau et Sand à Tours	369 381 €
Vélotourisme	Aménagement d'aires cyclo-touristiques à Joué-lès-Tours, Savonnières et Villandry	110 375 €
Economie agricole	Cuisine centrale de Tours	3 680 600 €
	Total :	4 160 356 €

Selon la note fournie au CODEV, le taux d'engagement du contrat évoluerait de la façon suivante :

Novembre 2023	6,6%	Comité de pilotage
Mai 2024	7,5%	Mise à jour
Juillet 2024	17%	Après validation des dossiers en cours d'instruction

A propos des deux projets reportés

En 2013, Tours était désignée **Cité internationale de la gastronomie**, comme Dijon-Beaune, Lyon et Paris-Rungis. Les quatre lauréats ont eu l'ambition de créer un lieu emblématique pour mettre en lumière cette distinction, mais tous ont rencontré des péripéties de mise en œuvre. Seule notre Métropole n'a pas réellement avancé sur le projet.

S'agissant du projet de Cité de la Gastronomie de Tours qui propose en réalité de créer un deuxième lieu totem de la Gastronomie dans les étages des Halles (en plus de la Villa Rabelais, centre culturel entièrement dédié à l'alimentation, la gastronomie et la cuisine), la Ville de Tours considère que son report se justifie par le fait que le dossier n'est pas assez mature au regard du calendrier du présent CRST.

Aux Halles, la Ville, qui est propriétaire sur trois étages de 1.900 m² d'espaces rénovés en 2013, jamais occupés depuis, ambitionnait en 2021 d'en faire une « Maison des cultures gastronomiques », avec des espaces qui pourraient accueillir des ateliers de découverte des produits locaux, un incubateur de restaurants, un auditorium, un espace cave dégustation ou des espaces de découverte pour le jeune public. Depuis 2021, la Ville n'a plus communiqué sur le sujet.

S'agissant du **Centre chorégraphique national de Tours**, le nouveau projet finalisé a été voté au conseil municipal du 27 mai 2024. Un nouveau centre sera implanté sur le site des casernes Beaumont-Chauveau pour occuper 1.609 m² (contre 700 actuellement). Le nombre de places passera de 136 à 205. Le coût de ce nouvel équipement atteindra 17,7 M€ TTC, soit 6,5 M€ de moins que le précédent projet abandonné en 2022. Les financeurs annoncés sont les suivants :

Ministère de la Culture	3 917 000 € HT
Préfecture 37	540 000 € HT
Région Centre Val de Loire	3 100 000 € HT
Métropole Tours Val de Loire	3 614 385 € HT
Ville de Tours	4 146 569 € HT

Compte tenu du calendrier prévisionnel de réalisation qui prévoit un démarrage des travaux au 3^e trimestre 2027 et une livraison du bâtiment au 1^{er} trimestre 2029, la Ville de Tours a souhaité reporter le financement du projet au prochain CRST.

Le projet de cuisine centrale

Après avoir écarté en septembre 2020 le projet de cuisine centrale mutualisée entre la Ville de Tours et le CHRU, la municipalité tourangelle a opté pour un projet global innovant visant à fournir 11.000 repas par jour aux écoles et aux crèches de la ville. Ce nouveau projet, voté en conseil municipal en juillet 2023, remplacera l'ancienne cuisine du quartier des Fontaines devenue obsolète au bout d'une cinquantaine d'années d'existence.

D'un montant global de 20,155 M€ TTC, le bâtiment situé rue de Suède à Tours Nord doit entrer en fonction en septembre 2025, la pose de la première pierre ayant eu lieu le 17 avril 2024. A ce stade, la participation des financeurs n'a pas été communiquée mais l'Etat, la Région, le Département et la Métropole de Tours devraient financer plus de la moitié du projet.

Deux projets majeurs : la Ligne2tram et la rénovation urbaine

Après plusieurs années de tergiversation, le tracé de la deuxième ligne de tram est acté. Selon le Syndicat des Mobilités de Touraine, l'enquête publique se déroulera du 15 septembre au 15 octobre 2024 pour une déclaration d'utilité publique annoncée mi-2025. Les travaux de construction de la ligne et d'adaptation du centre de maintenance se dérouleront de 2025 à octobre 2027 pour une mise en service de la ligne à la fin du 1^{er} trimestre 2028 après une phase d'essais.

Le coût global de l'opération est évalué à 495 M€ (valeur 09/23), y compris la ligne BHNS estimée à 33 M€. Le financement est assuré par le biais d'emprunts et de subventions (66,6 M€ recensés) : 40 M€ de l'Etat dans le cadre du 4^e appel à projets TCSP, 20 M€ de la Région Centre Val de Loire par le Contrat de Plan Etat Région et le CRST et 6,6 M€ du Plan de relance notamment. Les 20 M€ du CRST affectés à la ligne2tram concernent l'extension du centre de maintenance, le déploiement de l'infrastructure, l'acquisition du matériel roulant (17,8 M€) et la végétalisation de 50% du linéaire de la ligne (2,2 M€). À ce jour, les dossiers ne sont pas déposés.

Concernant la **Rénovation urbaine** valorisée à 12 M€, seules 8% des subventions (950 200 €) ont été consommées ou engagées sur des opérations inscrites à la Convention ANRU : une opération soldée de création de 43 logements locatifs menée par Valloire Habitat à Notre Dame d'Oé (161 000 €), la démolition d'un bâtiment de 53 logements rue Pradier à Joué-lès-Tours menée par Val Touraine Habitat (engagée pour 500 000 €) et la construction d'un équipement enfance à la Rabière à Joué-lès-Tours également portée par Val Touraine Habitat (engagée pour 289 200 €). À noter qu'un travail a été conduit avec les 3 communes concernées (Tours, Joué-lès-Tours et Saint-Pierre des Corps) pour identifier les opérations matures pour entrer dans le calendrier du CRST. Cela a donné lieu à une douzaine d'opérations retenues pour un montant de subventions de 11 049 800 €. Par ailleurs 6 opérations ont été supprimées et 10 opérations reportées au prochain CRST pour une subvention de 5 265 400 €.

Autres actions soutenues par le CRST

Parmi les autres projets soutenus par le CRST, nous observons que :

- S'agissant du **Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine** qui a fait l'objet d'une convention Ville d'Art et d'Histoire signée en 2009 avec le Ministère de la Culture, la Ville de Tours a travaillé à partir de 2020 avec ses partenaires dans le cadre d'un comité scientifique réunissant en particulier l'Université de Tours, la Drac Centre-Val de Loire, la Région Centre-Val de Loire, le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, la Mission Val de Loire, l'INRAP et le CAUE 37. Après étude de plusieurs scénarios, le Logis des Gouverneurs sur le site du Château de Tours a été retenu pour accueillir ce nouvel équipement. Doté de 700 000€ au CRST, le projet a été approuvé le 18 décembre 2023 en conseil municipal et doit être soumis au Ministère de la Culture et la DRAC Centre. Il est proposé d'augmenter l'enveloppe consacrée au CIAP de 85 433 €.
- Sur l'axe **Vélo utilitaire**, 728 000 € ont été notifiés avant bilan sur les 2 M€ envisagés (36,4%). Cinq opérations ont été soldées par le SMT et trois ont été engagées par Tours Métropole Val de Loire. Une nouvelle opération à Ballan-Miré est identifiée pour 2025 pour une subvention attendue de 276 000 €.

-
- Par ailleurs, sur l'axe **Tourisme à vélo**, sur les 500 000 € attribués, 110 000€ ont été actés pour la commission de juillet 2024 par la Métropole, deux autres projets étant prévus pour 2025 pour un montant de 202 750 €. Il est proposé de ramener l'enveloppe à 410 700 €.
 - Concernant la **réhabilitation du Foyer des jeunes travailleurs** Henri Fontaine, l'opération a été soldée pour un montant attribué de 930 000 €.
 - L'axe **Services à la population prévoyait** la création de 3 maisons de santé avec une contribution de 370 000 € au CRST. Les centres de santé des Rives du Cher à Tours et à la Rabaterie à Saint-Pierre des Corps ont été réalisés, tandis que celui de Savonnières a été confié à un acteur privé. De ce fait, il est proposé de ramener les crédits réservés à 179,3 M€, le reliquat étant réorienté vers le dispositif A vos idées.
 - Enfin, pour le **projet alimentaire de territoire** doté de 270 000 €, près de 91 000 € (34%) ont été engagé au 15 mai 2024, des contacts étant en cours avec des producteurs locaux et des maraîchers.

REMARQUES DU CODEV

Les évolutions proposées dans ce bilan du CRST à mi-parcours sont telles qu'elles appellent diverses remarques de la part du CODEV.

- **UNE CLASSIFICATION DISCUTABLE DES PROJETS**

Remarque de pure forme mais qui est signifiante pour la mise en évidence des points forts de ce CRST : si l'on se réfère à l'énoncé des priorités régionales développées dans chaque thématique et dans chaque axe, force est de constater que les projets métropolitains et de la Ville de Tours pourraient être affectés à des axes différents de ceux dans lesquels ils sont classés. Ainsi, le projet de ligne 2 de tram pourrait être classé dans l'axe C5 Mobilité durable, d'autant qu'il s'agit de l'achat de matériel roulant et de l'extension du centre de maintenance. De la même façon, le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, comme la Cité internationale de la gastronomie, pourraient trouver leur place dans l'axe B2 Développement de l'accès à la culture. Toutefois, il est vrai qu'un tel classement aboutirait à un déséquilibre dans l'affichage des priorités contractuelles.

- **LA CULTURE REPORTÉE**

Seul projet d'envergure affecté au Développement de l'accès à la culture (axe B2), le Centre chorégraphique national de Tours est reporté au prochain CRST avec un nouveau projet, ce qui conduit à ce que la culture disparaisse purement et simplement de ce CRST. Le CODEV s'en émeut et demande aux signataires d'intégrer un ou deux projets matures sur cet axe, étant entendu que l'activité culturelle des communes de la métropole est suffisamment riche et ambitieuse pour être soutenue à travers quelques projets emblématiques et structurants qui mériteraient un tour de table financier des acteurs du territoire ayant la compétence Culture.

- **A VOS IDÉES ET ENVELOPPE FONGIBLE**

Il apparaît qu'avec près de 90% de crédits engagés, les projets retenus de l'opération A vos idées enregistrent une performance appréciable. Cela étant, il faut remarquer que la majorité des subventions sont attribuées au fonctionnement des entités sollicitantes, ce qui explique largement ce taux. Il serait intéressant qu'une publicité plus large concernant ce dispositif soit réalisée par la Métropole. 180 000 € supplémentaires sont affectés à ces initiatives ascendantes et le CODEV se félicite de cette orientation. Le CODEV est par ailleurs favorable à la proposition de création d'une enveloppe fongible de 100 000 €. L'idée est de fait très intéressante dans la mesure où cette enveloppe permet d'accompagner un projet non présenté lors de la négociation initiale du contrat et qui a émergé dans la période des 6 années que comporte le CRST. Le cas échéant, cette enveloppe pourrait encore être alimentée en cas de projets abandonnés au cours du contrat.

- **UN TAUX D'ENGAGEMENT ENCORE TRES FAIBLE**

S'il est compréhensible que, sur des projets d'envergure, un délai soit nécessaire pour finaliser leur conception, rassembler des financeurs potentiels et lancer les appels d'offres, en revanche, dès lors que des investissements sont retenus contractuellement, on peut imaginer que la mise en place d'une équipe projet et d'un comité de pilotage aboutisse à une gestion maîtrisée du projet. Or, il semblerait que, malgré les 6 années du CRST, les collectivités territoriales aient des difficultés à prendre en charge plusieurs grands projets de front, ce qui conduit soit à des retards dans l'exécution des projets, soit à des reports, soit encore à des abandons. Le CODEV exprime le souhait que les moyens nécessaires soient mis en œuvre dans les trois années restantes pour faire aboutir les projets prioritaires qui seront retenus.

PRÉCONISATIONS DU CODEV

Les citoyens métropolitains sont informés par les élus des projets retenus. Ils espèrent une réalisation rapide. Ils s'étonnent des retards, des changements et des abandons.

- **DIFFICULTÉ À METTRE EN ŒUVRE LES PROJETS**

La remarque essentielle de ce bilan à mi-parcours est le retard des grands projets d'investissement à l'instar de la deuxième ligne de Tram. Combien d'années perdues qui vont se traduire en mécontentement des citoyens et par un coût plus élevé pour sa réalisation ? En effet, le temps et l'inflation rendent plus onéreux des projets structurants attendus par beaucoup. Si des adaptations sont parfois nécessaires ou des transferts logiques, elles ne peuvent expliquer un taux de réalisation aussi bas.

- **Mieux suivre** : Création d'une équipe projet pour chaque dossier - Réalisation d'une grille d'avancement des projets actualisée très régulièrement et transmise du CODEV
- **Mieux informer** : Envoi d'une note explicative au CODEV pour tous les changements importants

- **RISQUE DE DISPARITION DES PROJETS**

Certains projets ne sont pas mis en œuvre dans la durée prévue. D'autres sont reportés au prochain CRST avec tous les risques d'un décalage dans le temps. Les élus métropolitains qui ont pris des engagements ne seront peut-être plus les porteurs des projets retenus. La particularité pour le CRST actuel est que les projets à dimension culturelle se retrouvent dans cette catégorie et risquent d'être oubliés.

- **Connaitre les interlocuteurs** : Nomination d'un référent/chef de projet pour chaque projet
- **Affiner les projets** : Réflexion aboutie avant inscription au CRST
- **Associer la société civile et les citoyens** : Transformation des subventions non utilisées en enveloppe fongible ou en Budget participatif métropolitain (A vos idées)

- **AMÉLIORATION DU SUIVI DU CRST**

Pour apprécier avec la pertinence nécessaire l'état d'avancement des projets retenus au CRST, le CODEV propose qu'à l'instar de ce qui est fait pour le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), un tableau synthétique puisse être introduit en annexe au contrat, qui reprenne les éléments suivants : intitulé du projet, montant global du projet, partie du projet subventionnable, subvention régionale retenue, engagement des autres financeurs (y compris des maîtres d'ouvrage) en précisant leur périmètre d'intervention (projet global ou partie de projet concernée), le mode de participation (autofinancement, emprunt, subvention...) et le cadre contractuel.

- **Apporter de la clarté** : Pour les projets d'envergure (Ligne2tram par exemple), mise à disposition des conditions de réalisation de l'ensemble du projet (calendrier, financements...)
- **Favoriser l'évaluation des projets** : Présentation des éléments financiers actualisés et le tour de table de chaque projet.

- **ASSOCIATION DU CODEV AU CRST**

La Région désire que le CODEV joue un rôle renforcé sur l'ensemble du processus du Contrat. Après avoir donné, en 2021, un premier Avis dans l'urgence, nous sommes sollicités en 2024 pour un nouvel Avis dans les mêmes conditions. Nous espérons que notre Avis de fin de Contrat conclura enfin une période de travail en commun.

- **Travailler ensemble** : Association du CODEV le plus en amont possible
- **Suivre ensemble** : Participation du CODEV, comme observateur actif, au comité de suivi du CRST

« Le CODEV rend un avis sur le bilan à mi-parcours du Contrat. Il est auditionné à cette occasion par la commission compétente du Conseil régional. »

CO-RESPONSABLES DE L'ATELIER ÉVALUATION ET SUIVI – RÉDACTEURS ET RAPPORTEURS :

Daniel DESLANDES et Patrice WOLF

MEMBRES BÉNÉVOLES DE L'ATELIER :

Daniel DESLANDES et Patrice WOLF, Justine DUBOURG, Elisabeth BLESBOIS, Robert COUDERT et Jean-Pierre PAQUIEN

DURÉE DE L'ATELIER : Mai 2024 / Juin 2024

INTERVENANT : Patrick LEFRANÇOIS - 2e membre du bureau Tours Métropole Val de Loire délégué à la recherche de financement et aux politiques contractuelles

Valérie FORTIN - Chargée de mission financements et politiques contractuelles

RÉALISATION ET PUBLICATION : Rafaël LEGERET

ANNEXE : Lettre de saisine du CODEV sur le bilan mi-parcours du CRST



Direction Générale
Mission Financement Politique Contractuelle
Votre contact : Valerie FORTIN
Tél : 0242880239
Mèl : v.fortin@tours-metropole.fr
Nos Réf : MA/TMVL/20240514D/1663
PJ : Fiche de saisine
CRST signé
Support sur l'avancement du contrat
Note de contexte sur le contrat

Madame Justine DUBOURG
Monsieur Patrice WOLF
Co-Présidents du Conseil de Développement
Tours Métropole Val de Loire
60 AVENUE MARCEL DASSAULT
37206 TOURS

Tours, le 17 MAI 2024

Objet : CRST- Bilan Mi-parcours - saisine du CODEV

Madame, Monsieur les Co-Présidents,

Tours Métropole Val de Loire et la ville de Tours sont signataires d'un contrat de solidarité territoriale sur la période 2021/2027 avec la Région Centre Val de Loire. Ce contrat est entré en vigueur le 21 mai 2021. Il vise à soutenir à hauteur de 42 870 000€ des projets du territoire, identifiés qui s'inscrivent dans une démarche de transition, d'offre de services et de rayonnement du territoire.

Un comité de pilotage territorial, réunissant les signataires du contrat, s'est tenu en novembre 2023 pour faire un point d'étape sur l'avancement du contrat, les projets soutenus.

En 2024, le contrat arrive à mi-parcours. Dans ce cadre, les cosignataires du contrat doivent adresser à la Région un bilan d'étape pour apprécier l'avancement du contrat, et le cas échéant proposer des ajustements (transfert de crédits entre actions).

C'est dans ce cadre que Tours Métropole Val de Loire prévoit de soumettre au CODEV, pour avis formel, le Bilan Mi-Parcours après présentation en bureau métropolitain du 10 juin.

Dans cette perspective, je porte d'ores et déjà à votre connaissance, en pièces jointes, des éléments vous permettant d'apprécier l'avancement du contrat sur la période de mai 2021 à mai 2024.

Le Bilan Mi-Parcours est en cours de rédaction, il vous sera transmis après le bureau de juin.



Adresser toute correspondance à M. le Président, sans indication de nom

60 avenue Marcel Dassault CS 30651 - 37206 Tours Codex 3 02 47 80 11 11 www.tours-metropole.fr

Je me tiens à disposition pour venir présenter et partager ces éléments, courant juin, au sein d'une de vos instances.

Je vous remercie par avance pour l'intérêt qui sera porté à ce dossier et pour l'investissement de membres du CODEV pour la rédaction de l'avis sollicité.

Restant à votre disposition pour toutes précisions complémentaires, je vous prie de croire, Madame, Monsieur les Co-Présidents, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

Bien à vous !


**Le membre du bureau délégué à
la recherche de financements et
aux politiques contractuelles**

Patrick LEFRANCOIS







CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE

 [60 avenue Marcel Dassault](https://www.codev.tours-metropole.fr)
CS30651 – 37206 Tours Cedex 3

 codev@tours-metropole.fr

 [codev.tours-metropole.fr](https://www.codev.tours-metropole.fr)

 Facebook: [@CODEVToursMetropole](https://www.facebook.com/CODEVToursMetropole)

 Twitter: [@codevtours](https://twitter.com/codevtours)

 [LinkedIn](https://www.linkedin.com/company/codev-tours-metropole)